Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Harcèlement moral + rupture conventionnelle

Par Mel G29

Bonjour,

Je suis en poste depuis 12 ans dans mon entreprise, en tant qu'assistante commerciale. Nous avons changé de directeur depuis 4 ans. Celui-ci me fait vivre un enfer tel un pervers narcissique. Quand nos relations sont cordiales, il me fait des remarques pour me mettre plus bas que terre. Quand il voit qu'il a réussi, que mon moral est impacté et que nos relations sont tendues, il redevient presque mon "copain".
Suite à un entretien avec lui, qui s'est très mal passé, pour une demande de changement d'échelon, mon directeur m'a reproché les pires horreurs que l'on puisse dire notamment que j'étais malveillante, que je n'étais pas en accord avec le projet d'entreprise, qu'il n'avait aucune confiance en moi, que je divulguais des informations confidentielles, que je n'avais aucun soutien de mes collègues et des Responsables de secteur. Bien évidemment, tous ses reproches sont faux et infondés. J'ai pleuré toute la soirée, lui ai envoyé un mail à 23h tellement j'étais blessée et que je me sentais vraiment salie.

Je suis en arrêt depuis le 11 janvier 2021 pour un burn-out réactionnel. Je suis sous antidépresseurs et anxiolytiques.

Je souhaite demander une rupture conventionnelle car il est impensable pour moi de retourner dans cette entreprise. Ce serait à nouveau une descente aux enfers.

Pensez-vous que je puisse faire ma demande par mail? Ou faut-il que j'envoie un recommandé avec AR?

Concernant le harcèlement moral, comment puis-je prouver cela?

Je vous remercie d'avance pour vos réponse.

Cordialement.

Mel G29.

Par chamce

Allez sur ce site : Bien demander sa rupture conventionnelle à son employeur. bon courage